

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 27 septembre 2022

Le mardi 27.09.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, Mme MOREEL Valérie, M. XILLO Michel, Mme MANZON Sabine, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie, Mme LOUGE Monique.

Représentés : M. NAPOLI François (par M. DELMAS), Mme AUREL Josie (par Mme MOREL CAYE), Mme BRIEZ Dominique (par Mme MANZON), M. BOURBON Philippe (par M. XILLO), M. PEEL Laurent (par M. LOQUET).

Excusée : Mme GARCIA Hélène

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme BOULAY Dominique

Délibération n° 106-2022.

Candidature au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature 2022 ».

Mme IBRES, conseillère municipale déléguée, expose :

Les motifs :

La commune de Grenade est lauréate du dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN) 2019. Cette reconnaissance, valable trois années, prend fin en octobre 2022.

Rappel du dispositif TEN :

TEN est issu du plan national « Biodiversité - Tous Vivant ! ». Ce dispositif est piloté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie et lancé par un collectif régional :

- DREAL Occitanie,
- Région Occitanie,
- Office Français de la Biodiversité,
- Agences de l'Eau « Adour-Garonne » et « Rhône-Méditerranée et Corse ».

Cette reconnaissance valorise des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité à travers un programme de 3 ans et concernant 3 axes principaux :

- Agir pour la biodiversité,
- Connaître, informer, éduquer,
- Valoriser la biodiversité.

La reconnaissance TEN ne conditionne pas l'octroi de financements publics mais en facilite l'accès. En effet, les financeurs renforcent leur synergie d'intervention et la reconnaissance TEN est un gage de qualité qui facilitera l'accès à certains financements publics et au dépôt de dossiers d'autorisations environnementales. Les territoires TEN bénéficieront également d'un accompagnement privilégié de l'ARB Occitanie.

Bilan des actions TEN 2019 – 2022 :

Dans le cadre du TEN 2019-2022, la commune de Grenade, forte d'un patrimoine naturel à la fois riche et fragile, a mené pendant trois années des actions en faveur de la biodiversité et plus particulièrement autour de la thématique de l'arbre et de la haie champêtre.

.../...

Ce programme regroupait les actions : « Agir pour la biodiversité », « Connaître, informer et éduquer sur la biodiversité » et « Valoriser la biodiversité ». La première étape consistait à s'associer à un partenaire spécialisé, à professionnaliser les agents, et à préserver et valoriser l'arbre et la nature en ville. Cette action est réalisée via un partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autan. Des séances de formations des agents et des élus ont été réalisées afin de créer un socle commun de connaissance (trois séances de formation entre 2021 et 2022).

Ce partenariat a également permis d'accompagner le service espaces verts de la collectivité dans la mise en œuvre de différents chantiers, et notamment des chantiers participatifs, qu'ils soient citoyens (avec la création d'un verger en 2020, et son suivi jusqu'en 2022) ou scolaires (partenariat avec le lycée agricole d'Ondes pour la plantation de linéaires de haies à l'hiver 2021-2022). Ces plantations ont été accompagnées dans le cadre du programme plant'arbres de la Région.

Des actions pédagogiques et de sensibilisation ont également été effectuées à destination de tous les habitants, notamment avec deux balades natures réalisées en 2020 et 2021, un ciné-débat en 2021 sur les Arbres remarquables, ainsi que par la tenue d'un stand le 22 mai dans le cadre de la Fête de la nature (journée « Un air de campagne sous la halle »).

Une exposition sur les arbres remarquables a également été proposée en 2020 et 2021 (réitérée à cause du covid), ainsi qu'une exposition sur les arbres, arbustes, haies bocagères dans une optique « jardin » lors de la fête de la nature.

Enfin, les bénévoles de l'association APA ont été mobilisés sur deux demi-journées de repérage et prise de mesures d'un certain nombre d'arbres remarquables situés sur le territoire communal pour une éventuelle proposition de classement en commission nationale. Un alignement de platanes remarquables, un chêne, ainsi qu'un saule pleureur ont principalement attiré l'attention.

Candidature TEN 2022 :

Afin de renouveler sa participation au dispositif, la commune de Grenade doit mettre en avant trois nouvelles actions répondant aux objectifs du programme. Ces actions découlent du projet de ville formalisé dans les conventions Bourg-centre d'Occitanie (conclue avec la Région) et Petites Villes de Demain (conclue avec l'Etat).

Les actions proposées sont :

- *Jardins partagés : un lieu de vie au service de la biodiversité (projet en phase opérationnelle)*

Axes correspondants : s'organiser et établir des partenariats (axe 1) ; connaître et mobiliser autour de la biodiversité (axe 4).

- *Fleuves sans plastique : mise en œuvre de la charte (projet en phase d'élaboration)*

Axes correspondants : s'organiser et établir des partenariats (axe 1) ; maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques (axe 2) ; connaître et mobiliser autour de la biodiversité (axe 4).

- *Adaptation des cours d'école au dérèglement climatique : la renaturation de l'espace public (projet en phase de réflexion)*

Axes correspondants : s'organiser et établir des partenariats (axe 1) ; maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques (axe 2) ; intégrer la biodiversité dans l'aménagement (axe 3) ; Connaître et mobiliser autour de la biodiversité (axe 4).

En conséquence :

Vu l'appel à projet « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) de l'Agence Régionale de la Biodiversité ;

Vu le contrat Bourg-Centre d'Occitanie de la commune de Grenade conclu le 26 novembre 2019 et ayant vocation à être reconduit par voie d'avenant en 2023 ;

Vu la convention Petites Villes de Demain de la commune de Grenade conclue le 8 juin 2021 et ayant vocation à donner lieu à une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire ;

Considérant que le dispositif TEN permet de promouvoir la politique de la ville en faveur de la valorisation et de la préservation de son patrimoine naturel ;

Sur proposition de Mme IBRES, conseillère municipale déléguée,

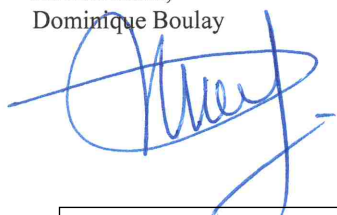
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à présenter une candidature pour une reconnaissance de la ville au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » 2022-2025 ;

- **prend acte** que les thématiques des jardins partagés, de la charte Fleuves Sans Plastique, et de l'adaptation des cours d'écoles au changement climatique, sont retenues comme axes de développement du projet TEN 2022-2025 ;

- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dispositif.

Le Secrétaire,
Dominique Boulay



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,



Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20220927-106-2022-DE
Date de télétransmission : 29/09/2022
Date de réception préfecture : 29/09/2022

Publié sur le site Internet de la Ville le : 29.09.2022